

**Assemblée générale**

Distr. générale
16 mai 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Point 139 de la liste préliminaire*
Projet de budget-programme pour 2023

Projet de budget-programme pour 2023**Chapitre 2 des recettes**
Recettes générales**Table des matières**

	<i>Page</i>
A. Recettes provenant de la location de locaux	2
B. Remboursements au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à divers organismes	3
C. Intérêts bancaires	3
D. Vente de matériel usagé	3
E. Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	4
F. Contributions d'États non membres	4
G. Services de télévision et services analogues	4
H. Recettes accessoires	4
Annexe	
État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle	6

* [A/77/50](#).



Tableau IS2.1
Récapitulatif par source de revenu

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Source</i>	<i>2022 (prévisions approuvées)</i>	<i>2023 (prévisions)</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>
A. Recettes provenant de la location de locaux	10 592,3	11 549,4	957,1
B. Remboursements au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à divers organismes	341,9	339,8	(2,1)
C. Intérêts bancaires	–	2 699,4	2 699,4
D. Vente de matériel usagé	113,5	155,7	42,2
E. Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	1 634,4	1 252,5	(382,0)
F. Contributions d'États non membres	130,1	172,3	42,2
G. Services de télévision et services analogues	60,0	80,0	20,0
H. Recettes accessoires	6 708,4	6 103,1	(605,3)
Total	19 580,6	22 352,2	2 771,6

A. Recettes provenant de la location de locaux

IS2.1 Les recettes prévues à la présente rubrique (11 549 400 dollars), dont le détail est donné dans le tableau IS2.2, proviennent de la location de locaux de l'ONU à New York, Genève, Nairobi, Addis-Abeba, Bangkok et Santiago à plusieurs institutions spécialisées et à divers organismes dont les activités sont liées à celles de l'Organisation. En vertu d'un accord conclu avec le Gouvernement autrichien, l'ONU ne fait pas payer de loyer pour l'espace mis à la disposition d'autres entités dans les locaux qu'elle occupe à Vienne ; si elle faisait payer un loyer, elle serait tenue de le reverser au Gouvernement.

IS2.2 L'augmentation nette de 957 100 dollars prévue au titre des recettes locatives est due principalement à une augmentation des loyers pour les services des bureaux et départements du Secrétariat de l'ONU dont les activités sont financées au moyen de fonds extrabudgétaires et qui sont présents au Palais des Nations à Genève (913 800 dollars) et à la Commission économique pour l'Afrique (149 800 dollars), qui est contrebalancée en partie par une diminution des recettes résultant principalement d'une baisse du taux d'occupation au Siège de l'ONU à New York (43 800 dollars) et à l'Office des Nations Unies à Nairobi (169 100 dollars).

Tableau IS2.2
Recettes provenant de la location de locaux

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Source</i>	<i>2022 (prévisions approuvées)</i>	<i>2023 (prévisions)</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>
Siège (New York)	1 619,8	1 576,0	(43,8)
Office des Nations Unies à Genève	1 340,0	2 253,8	913,8
Office des Nations Unies à Nairobi	4 390,0	4 220,9	(169,1)
Commission économique pour l'Afrique (Addis-Abeba)	2 573,6	2 723,4	149,8
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Santiago)	23,9	77,4	53,5
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (Bangkok)	645,0	698,0	53,0
Total	10 592,3	11 549,4	957,1

B. Remboursements au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à divers organismes

IS2.3 Les recettes prévues à la présente rubrique sont indiquées dans le tableau IS2.3. Le montant total des recettes prévues, soit 339 800 dollars, fait apparaître une diminution de 2 100 dollars, qui s'explique par une baisse à la Commission économique pour l'Afrique liée aux services relatifs à l'impression et à la valise diplomatique, aux services de restauration et aux services linguistiques fournis à différents organismes, fonds et programmes.

Tableau IS2.3

Remboursements au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à divers organismes

(En milliers de dollars des États-Unis)

Source	2022 (prévisions approuvées)	2023 (prévisions)	Augmentation (diminution)
Office des Nations Unies à Vienne	217,0	217,0	–
Commission économique pour l'Afrique	124,9	122,8	(2,1)
Total	341,9	339,8	(2,1)

C. Intérêts bancaires

IS2.4 En 2023, l'ONU devrait percevoir des intérêts chiffrés à 2 699 400 dollars sur les soldes de ses comptes bancaires relatifs au fonds général, compte tenu d'un solde moyen positif de 360 millions de dollars et d'un taux d'intérêt plus élevé qu'en 2022.

D. Vente de matériel usagé

IS2.5 Les recettes prévues à la présente rubrique sont indiquées dans le tableau IS2.4. Estimées à 155 700 dollars, elles sont en hausse de 42 200 dollars, situation qui est principalement due aux éléments suivant : a) en 2023, le prix de vente de six véhicules d'occasion au Siège sera plus élevé que les prix pratiqués en 2022, en raison d'une inflation plus élevée, d'une pénurie de véhicules d'occasion et de problèmes logistiques mondiaux qui entraîneront une hausse des prix que les acheteurs seront prêts à payer (14 500 dollars) ; b) la vente de deux voitures et de matériel et mobilier à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (24 200 dollars). Les recettes inscrites à cette rubrique varient d'année en année en fonction du matériel qu'il est prévu de vendre au moment de l'établissement du projet de budget-programme.

Tableau IS2.4

Vente de matériel usagé

(En milliers de dollars des États-Unis)

Source	2022 (prévisions approuvées)	2023 (prévisions)	Augmentation (diminution)
Siège (New York)	27,7	42,2	14,5
Commission économique pour l'Afrique (Addis-Abeba)	23,0	26,5	3,5
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (Bangkok)	62,8	87,0	24,2
Total	113,5	155,7	42,2

E. Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs

IS2.6 Les recettes prévues pour 2023 au titre du remboursement de dépenses d'exercices antérieurs s'élèvent à 1 252 500 dollars, soit une diminution de 382 000 dollars par rapport à 2022, et ont été calculées sur la base des recettes obtenues en 2020 et 2021, après prise en compte des opérations ponctuelles. Le montant des remboursements est tributaire de facteurs externes et est donc difficile à prévoir avec exactitude.

F. Contributions d'États non membres

IS2.7 En application de l'article 160 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et de l'article 3.9 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, les États non membres de l'Organisation qui participent à certaines de ses activités contribuent, selon un barème arrêté par l'Assemblée, aux dépenses liées à ces activités. Dans sa résolution 44/197 B, l'Assemblée a fait sienne la méthode révisée de calcul des contributions des États non membres qui est exposée aux paragraphes 50 à 52 du rapport du Comité des contributions (A/44/11, A/44/11/Add.1 et A/44/11/Add.1/Corr.1). Conformément à cette méthode, les contributions sont mises en recouvrement sur la base d'un montant annuel forfaitaire au début de chaque année civile. Ce montant est déterminé pour chaque État non membre en appliquant à l'assiette des contributions un pourcentage variable de la quote-part qui serait applicable à cet État. L'assiette des contributions correspond au montant total net du budget ordinaire de l'ONU pour l'année considérée, corrigé des remboursements d'impôt. Par sa résolution 58/1 B, l'Assemblée a fait sienne la recommandation du Comité consistant à fixer le pourcentage forfaitaire annuel du Saint-Siège à 50 % du montant théorique de la quote-part et de suspendre les prochains examens périodiques de ce pourcentage. Dans sa décision 68/548, elle a décidé que l'État de Palestine serait appelé à contribuer au financement des dépenses de l'Organisation en versant à cette dernière un montant calculé selon la même méthode. La contribution totale de ces États non membres devrait être de 172 300 dollars pour 2023, soit une augmentation de 42 200 dollars par rapport aux estimations pour 2022, en raison de l'augmentation concernant un État non membre.

G. Services de télévision et services analogues

IS2.8 Les recettes provenant de services de télévision et de services analogues, comme les droits perçus pour l'utilisation d'images de la photothèque de l'ONU dans des monographies publiées à des fins commerciales, la rémunération des services fournis et les redevances perçues au titre de la recherche, de la projection et de la reproduction de vidéos et de films de la collection de l'ONU, devraient s'élever à 80 000 dollars en 2023, soit une augmentation par rapport aux prévisions portant sur 2022, compte tenu du fait que l'on s'attend à une augmentation du nombre de demandes et de licences concernant les photos et les séquences audiovisuelles.

H. Recettes accessoires

IS2.9 Les recettes inscrites à cette rubrique sont celles qui ne peuvent être classées dans aucune des rubriques précédentes, comme les contributions versées par les institutions, les fonds et les programmes des Nations Unies au titre de leur participation aux dépenses liées à l'administration de la justice, qui sont calculées au prorata. Les recettes prévues sont indiquées dans le tableau IS2.5. Dans la plupart des cas, elles sont par nature difficiles à prévoir avec exactitude. Calculé conformément au principe de prudence, le montant estimatif de ces recettes s'établit à 6 103 100 dollars pour 2023 et fait apparaître une diminution de 605 300 dollars par rapport aux prévisions approuvées pour 2022 (6 708 400 dollars), qui s'explique principalement comme suit : a) une diminution de la part des dépenses liées à l'administration de la justice à la charge des opérations de maintien de la paix, qui seront imputées au compte d'appui, le calcul étant effectué sur la base des

statistiques relatives aux effectifs (288 300 dollars) ; b) la cessation des versements annuels effectués par la Fondation pour la Cité de la musique de Genève au titre du bail de 90 ans assorti de droits à bâtir qui concernait la Villa et le Parc des Feuillantines, dont il est question au paragraphe 112 du sixième rapport d'étape annuel du Secrétaire général sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève (A/74/452). Comme suite aux résultats négatifs d'un référendum sur le projet organisé auprès des électeurs de la ville de Genève à la fin de 2021, la Fondation a abandonné le projet et mis fin aux avances qu'elle versait au titre de la location.

Tableau IS2.5

Recettes accessoires

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Source</i>	<i>2022 (prévisions approuvées)</i>	<i>2023 (prévisions)</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>
Siège (New York) (contributions destinées à financer les dépenses liées à l'administration de la justice)			
Part revenant aux organismes, fonds et programmes	5 845,3	5 845,3	–
Part revenant aux opérations de maintien de la paix, à imputer au compte d'appui	546,1	257,8	(288,3)
Office des Nations Unies à Genève	317,0	–	(317,0)
Total	6 708,4	6 103,1	(605,3)

Annexe

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

[A/76/7](#) et [A/76/7/Corr.1](#)

Le Comité consultatif prend note de la diminution prévue des recettes provenant de la location de locaux et compte que les bureaux disponibles seront utilisés de façon optimale par l'Organisation et qu'il sera rendu compte de la question dans le prochain rapport du Secrétaire général sur le chapitre 2 des recettes (par. IS2.1).

Le Comité consultatif compte de nouveau que des informations à jour sur le nouveau mémorandum d'accord avec l'UNOPS et ses incidences financières seront fournies à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain rapport du Secrétaire général sur le chapitre 2 des recettes (voir également [A/75/7](#), par. IS2.3, et [A/74/7](#), par. IS2.4) (par. IS2.2).

La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Santiago) et la Commission économique pour l'Afrique (Addis-Abeba) prévoient une augmentation des superficies louées en 2023, tandis que l'Office des Nations Unies à Genève et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (Bangkok) prévoient une hausse des loyers, compte tenu de l'évolution du marché locatif. Au Siège, à New York, un locataire devrait mettre fin à son bail avec le Secrétariat dans le bâtiment DC1 en 2023 et l'Office des Nations Unies à Nairobi prévoit que des changements se produiront en ce qui concerne les superficies louées.

Au moment de la publication du présent rapport, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) n'avait pas encore communiqué sa nouvelle grille tarifaire au Secrétariat de l'ONU. Toutefois, comme cela avait déjà été le cas pour 2022, il est prévu pour 2023 que le mécanisme de remboursement, qui permet au Secrétariat d'être remboursé si les coûts indirects cumulés payés à l'UNOPS dépassent un ou plusieurs seuils au cours d'une année civile, sera retiré de la grille tarifaire, car il a été jugé administrativement lourd ; de ce fait, aucune recette accessoire n'est prévue au titre des remboursements pour 2023.
